Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2013
Publication: 1/1 22/13

Alsace

Haut-Rhin

Conseil Général

Chef de Service

Nathalie MAILLOT

ARRÊTÉ

2013 00385

du 2419113

Portant nomination des membres à voix consultative de la commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" amenée à examiner les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet conjoint pour la création de places de foyer d'accuell médicalisé (FAM) sur le territoire de santé 4

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ALSACE LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL
DU HAUT RHIN

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 313-1-1 et R. 313-1 et suivants relatifs à la procédure d'appel à projet et à la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social;
- VU l'arrêté ARS n° 2011/399 / CG n°2011/00305 du 29 juin 2011 portant nomination des membres permanent de la commission de sélection d'appel à projet médicosocial conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" et notamment son article 4 :

ARRETENT

Article 1er:

Sont nommés membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" pour siéger avec voix consultative lors de l'examen des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet conjoint pour la création de places de foyer d'accueil médicalisé (FAM) sur le territoire de santé 4 :

- 1° Deux personnalités qualifiées désignées conjointement par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et le Directeur général de l'Agence régionale de santé en raison de leur compétence dans le domaine de ces appels à projet :
 - M. le Dr Stéphane CARNEIN, praticien hospitalier, chef du pôle de gériatrie et de médecine en situation de handicap au centre départemental de repos et de soins à Colmar,

Agence Régionale de Santé Cité administrative Gaujot 14, rue du Marèchal Juin 67084 Strasbourg cedex Standard : 03 88 88 93 93 www.ars.alsace.sante.fr

- Mme Patrizia GUBIANI-BANHOLZER, directrice de la maison départementale pour les personnes handicapées du Haut-Rhin,
- 2° Au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés par les appels à projet, désignés conjointement par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et le Directeur général de l'Agence régionale de santé :
 - Mme Yolande RICHMANN, présidente de l'association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI) de Mutzig et environs;
- 3° Au plus quatre personnels des services techniques, comptables et financiers désignés en qualité d'expert dans le domaine de l'appel à projet ;
 - a) un personnel de l'Agence régionale de santé d'Alsace désigné par son Directeur général :
 - Mme Marie-Josée SCHILDKNECHT, référente du champ du handicap sur le site de Colmar;
 - b) deux personnels du département du Haut-Rhin désignés par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin :
 - M. Christian FISCHER, directeur de l'Autonomie,
 - M. Michel CHOCHOY, directeur général adjoint solidarités et ressources.

Article 2:

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général de l'ARS Alsace

Marie FONTANEL

Par délégation La Directric / générale adjointe Le Président du conseil général du Haut-Rhin,

Charles BUTTNER